



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

REUNION DU JEUDI 11 JUILLET 2024 PRESENTIEL

Présents : MM. F. GALLONDE (PRESIDENT), MME H DE SOUZA, MM. ABED, J. CORDON-MELO, B. ELHOR, B. FOLTIER, P. SOREL

Assistent : MM. J. DIAS, P. SALIN, R. MILET (UNAF),

Excusés : MM. N. RIT, Y. JABRI., A. GONZALEZ.

INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 19h30. L'ordre du jour est le suivant :

- Courriers
- Classements
- Dossier Médical - Rappel
- Questions diverses et tour de table

COURRIERS

Mail de M. A. YAYA qui annonce son départ dans le district 75. La CDA donne son accord et transmettra son dossier dès que son nouveau district en fera la demande.

Mail de M. J. LE SUISSE qui annonce son départ en Haute-Savoie. La CDA donne son accord et transmettra son dossier dès que son nouveau district en fera la demande.

Mail de M. F. PINVILLE qui candidate en observateur tout en passant en diversifié. La CDA accepte sa candidature.

Mail de M. P. SALIN qui souhaite reprendre ces fonctions d'arbitre assistant. La CDA accepte sa demande.

CLASSEMENTS

Suite aux transferts de dossiers de certains arbitres et afin de garantir les effectifs par catégorie, la CDA, s'appuyant sur les classements de la saison écoulée, décide de repêcher en D2 Messieurs C. HERVET Cédric et Mr F. ESAIEK.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District

Mail de M. J. MIRAOU, après vérification, considérant qu'il a bien effectué le test théorique. la CDA maintient M. J. MIRAOU dans la catégorie D2 pour la saison 2024/2025.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'Article 31.1 du Règlement Sportif du District



La CDA souhaite rappeler à tous les arbitres, qu'en fonction des non-renouvellements des arbitres lors de la prochaine saison 2024/2025, elle peut repêcher ou promouvoir des arbitres en fonction de leurs classements 2023/2024 afin de maintenir les effectifs par catégorie.

DOSSIER MEDICAL - RAPPEL

La CDA vous rappelle que le dossier médical 2024/2025 a été adressé par mail à chaque arbitre.

Pour rappel, le dossier médical peut être retourné à la CDA de deux manières :

- Le dépôt au siège du District (en mains propres à **Blandine**)
- L'envoi par courrier au siège du District (ou par mail à cda@districtvaldemarne.fff.fr)

Dans les deux cas, pensez à faire une copie (et à la conserver) de votre dossier avant envoi.

IMPORTANT : Votre dossier médical doit nous parvenir en une seule fois. Tout envoi partiel ou incomplet ne sera pas traité.

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE

Après un tour de table, la séance est levée à 21h30.

Le Secrétaire de séance
M. ABED

Le Président
Fred. GALLONDE

PROCHAINE CDA SUR CONVOCATION